

## Règlement particulier du :

# 17<sup>ème</sup> RALLYE DU VAL DE SEVRE

**Le 30 JUIN et 01 JUILLET 2018**

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 30 Avril 2018

Ouverture des engagements : le 30 Avril 2018

Clôture des engagements : le 18 Juin 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : le samedi 30 Juin 2018

Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 30 Juin 2018 de 09h00 à 15h30

Vérifications des documents et des voitures le 30/06/2018 de 9h à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Lieu : Complexe sportif à Boussay

Heure de mise en place du parc de départ le : 30/06/2018 immédiatement après les vérifications techniques

Lieu : Complexe sportif à Boussay

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 30/06/2018 à 14H00 Lieu : foyer des jeunes à Boussay

Publication des équipages admis au départ et ordre des départs le : 30/06/2018 à 16h15

Lieu : tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay

Départ de la 1<sup>ère</sup> étape : sortie de parc fermé du 1<sup>er</sup> concurrent le samedi 30/06/2018 à **17h00**

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape : entrée de parc fermé du 1<sup>er</sup> concurrent le samedi 30/06/2018 à partir de **22h39**

Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> étape le : samedi 30/06/2018 une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 3 Lieu : tableau d'affichage

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape : sortie de parc fermé du premier concurrent le dimanche 01/07/2018 à **08h20**

Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape : entrée de parc fermé du 1<sup>er</sup> concurrent le dimanche 01/07/2018 à Boussay à partir de **16H02**

Publication des résultats officiels une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 7 Lieu : tableau d'affichage

Vérification finale le dimanche 01/07/2018 au Garage Brochard à Boussay

Remise des prix le : 01/07/2018 à 18h00 Lieu : Complexe sportif de Boussay

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le «17<sup>ème</sup> Rallye Régional Val de Sèvre » en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile Bretagne Pays de la Loire le **26 Janvier 2018** sous le visa n° **R10**.

#### *Comité d'organisation*

Président : Ludovic MOUILLE

Membres : tous les adhérents du Team 3 provinces

Secrétariat du Rallye, Adresse : Thierry Mouillé 13 la Foulandière 44190 Gétigné

Téléphone et Fax : 02 40 54 38 05

Mail : [t3pthierrymouille@cegetel.net](mailto:t3pthierrymouille@cegetel.net)

Site internet : <http://team3provinces.free.fr/>

Permanence du Rallye : foyer des jeunes de Boussay du samedi 30/06/2018 14h00 au dimanche 01/07/2018 19h00  
téléphone : **0240314298**

#### *Organisateur technique*

Président du comité d'organisation technique

Mr MOUILLE Ludovic

La morinière 44190 Boussay

Mail : [ludovicmouille@hotmail.fr](mailto:ludovicmouille@hotmail.fr)

Portable : 0621573724

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction		Nom	Licences	ASA
<b>Commissaires sportifs</b>				
	Président collège	TROMAS Jacques	128570	1202
	Membre	BEDIN Jean Paul	3271	1202
	Membre	DEHAN Luc	6495	
<b>Chargés de la relation avec les concurrents</b>				
		MARTINEAU Marine	210441	
		CONDEMINE Cahy	56617	1110
<b>Direction de course</b>				
	Directeur de course PC	LORRE Joseph	10395	1202
	Directeur de course adjoint	CONDEMINE Bernard	6916	1110
	Directeur de course adjoint sur ES	MINEUR J.L.	29169	1209
		MERLIOT Gilles	10396	1202
<b>Medecin sur ES</b>		MINEUR Francois		
<b>Commissaires techniques</b>				
	Commissaire technique responsable	GOURDON Luc	163936	1202
	Commissaire technique	HUBY Yves	4923	1206
	Commissaire technique	BARBAUB Yohan	149794	1205
<b>Chronométrage</b>				
		GAUDET Gyslaine	4210	1206
		TISSERAND Jean Louis	181287	1106
		LAMBERT Olivier	234937	1106
<b>Classement informatique</b>				
		COUSSEAU Jean Luc	7960	1101
<b>Chargés des relations avec la presse</b>				
		ROUSSEAU Simon		

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 17<sup>ème</sup> Rallye Vignoble Sèvre et Maine compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 ; Coef 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat de l'ACO

### 1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay

-vérifications administratives : Samedi 30 Juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h15

Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites

Les horaires de convocation seront disponible sur la liste d'engagés sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.free.fr/>

Les vérifications techniques : samedi 30 Juin 2018 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Brochard à Boussay

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 17<sup>ème</sup> Rallye Val de Sèvre doit adresser par courrier au secrétariat du rallye une demande d'engagement, dûment complétée, avant le **18 Juin 2018 minuit** (cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €  
sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road book

**4.3.2.3.** Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6. Identification des Voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières)

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du val de sèvre représente un parcours de **119.570 km**

Il est divisé en 2 étapes et 7 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.910 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/2/3 : le Vigneau **4.010 km**

ES 4/5/6/7 : Rigale **6.970 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : le samedi 30 Juin de 09h00 à 16h00 ; le road book sera disponible au complexe sportif de Boussay à partir de 8h30

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou orange
- Chef de poste : chasuble
- 

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

	1er	2ème	3ème	4ème	
scratch	300	200	100		
groupe	110				
classe	290	140	100	70	10 partants et +
	290	140	100		De 6 à 9 partants
	290	140			De 4 à 5 partants
	290				De 2 à 3 partants
	145				1 partant
féminine	145				Si 2 équipages féminins partants

Les classes suivantes seront confondues:

A7, A7K et A7S - A6 et A6K - A5 et A5K - R3,R3T,R3C et R3D - R1A, R1B - R2B, R2C et R2J - N2 et N2S

**La remise des trophées se déroulera le : dimanche à 18h00 au complexe sportif de Boussay, ou sur le podium d'arrivée si la météo le permet ;**

Des coupes récompenseront:

- les 3 premiers équipages du classement scratch
- les 3 premiers équipages de chaque groupe
- les 3 premiers équipages de chaque classe
- 4 commissaires de route et cibistes

**Les prix en argent seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.**